A1208
JARDINIER / JARDINIÈRE PAYSAGISTE

Emploi Vert

Autres emplois décrits

- Apprenti / Apprentie paysagiste
- Employé jardinier / Employée jardinière
- Entrepreneur / Entrepreneuse espace vert
- Entrepreneur / Entrepreneuse paysagiste
- Jardinier / Jardinière
- Jardinier / Jardinière d'espaces verts
- Jardinier / Jardinière en création
- Jardinier / Jardinière en entretien
- Jardinier / Jardinière paysagiste en création
- Jardinier / Jardinière paysagiste en entretien
- Ouvrier / Ouvrière du paysage
- Ouvrier / Ouvrière paysagiste
- Paysagiste en création
- Paysagiste en entretien

Définition

Le jardinier paysagiste, entretient des jardins ou espaces verts, pour embellir l'environnement et créer une atmosphère fonctionnelle et accueillante.

- Conçoit et aménage des jardins et des espaces verts selon les besoins du client et les contraintes du site
- Entretient les plantations, les pelouses et les équipements extérieurs
- Réalise des opérations de taille, de tonte, de désherbage et de traitement des plantes
- Installe les systèmes d'irrigation et veille à leur fonctionnement pour optimiser la consommation d'eau
- Peut participer à la création de décors pour des événements spéciaux
- Le jardinier peut travailler en création, ou il aménage des jardins privés et d'entreprises, des parcs et des espaces végétalisés publics, selon les plans d'un concepteur. Il assure la préparation des sols, retourne la terre, apporte des engrais. Il réalise des semis, met en place les pelouses, les plantes, les arbres et les arbustes. Il peut réaliser des terrasses, des allées, des murets, et effectuer des travaux de menuiserie pour structurer l'espace. Il peut aussi installer l'éclairage le plus adapté
- Le jardinier peut travailler en entretien, ou il s'assure de la bonne croissance des végétaux de l'aménagement paysager grâce à ses interventions régulières dans les jardins et les parcs, sur les toitures et murs végétalisés. Il intervient régulièrement pour s'assurer que les végétaux ne sont pas victimes de maladies ou de prédateurs. Il veille à la croissance des plantes et supervise l'arrosage automatique. Il désherbe, selon des méthodes respectueuses de la biodiversité. Il tond, bêche les massifs, ramasse les feuilles, effectue la taille des arbustes et des massifs

Accès à l'emploi

Cet emploi est accessible avec diplôme de niveau CAP à Bac agricole en aménagement paysager et généralement une expérience dans l'entretien des espaces verts.
Des Certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) peuvent être demandés pour la conduite d'engins.

Certifications et diplômes :

- Certificat de spécialisation constructions paysagères
- Certificat de spécialisation sols sportifs engazonnés
- CQP ouvrier en construction d'ouvrages paysagers
- CAP agricole jardinier paysagiste
- BP option aménagements paysagers
- Bac pro aménagements paysagers
- BTSA aménagements paysagers
- BPA option ouvrier spécialisé en paysage
- BPA option travaux des aménagements paysagers spécialité travaux de création et d'entretien
- Licence pro mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien
- Concepteur créateur de jardin dans le paysage
- Technicien des jardins et espaces paysagers

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Evaluer l'état des sols
- Déterminer l'implantation des massifs, concevoir des aménagements extérieurs et des espaces végétalisés
- Entretenir le jardin (travailler et amender le sol, désherber, tondre)
- Effectuer l'entretien de végétaux
- Installer des clôtures, barrières ou portails
- Planter un arbre, une plante, un végétal
- Effectuer la maintenance de premier niveau des outillages et des équipements

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Analyser l'état de santé des arbres et des plantes

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoir-faire secondaires

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Concevoir des jardins qui garantissent la biodiversité — Transition écologique
- Choisir des fleurs adaptées à la situation
- Tailler les arbres
- Installer un système de récupération d'eau et d'irrigation — Transition écologique
- Sélectionner des engrais naturels et biologiques — Transition écologique
- Préparer les sols, les plantations (épandage, semis, etc.)
- Appliquer des méthodes de lutte intégrée contre les nuisibles
- Planifier des rotations de cultures pour maintenir la fertilité du sol — Transition écologique
- Implanter des systèmes de récupération d'eau de pluie
- Installer le mobilier urbain
- Installer un système d'éclairage
- Réaliser des ouvrages de maçonnerie paysagère (dallages, pavages, murets, escaliers, ...)
- Intégrer et entretenir un élément de décoration
- Organiser les mesures appropriées en cas de panne, incident, chute ou de changement météorologique
- Respecter les règles de sécurité dont le port des EPI et la tenue vestimentaire adaptée
- Manipuler un engin de manutention ou de chantier
- Définir des besoins en approvisionnement

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Gérer les ressources naturelles de manière durable — Transition écologique
- Gérer les déchets végétaux de manière écologique — Transition écologique
- Promouvoir l'utilisation de variétés de plantes locales — Transition écologique
- Appliquer les normes environnementales en vigueur — Transition écologique

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Sensibiliser à l'environnement et promouvoir le développement durable — Transition écologique
- Informer et sensibiliser les clients sur les pratiques de jardinage écologique — Transition écologique
- Expliquer les choix techniques aux clients
- Utiliser les outils numériques — Transition numérique

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Tenir une veille sur les techniques d'entretien d'espaces verts
- Utiliser les logiciels de pilotage de drones — Transition numérique

Développement économique

- Répondre aux attentes d'un client

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoir-être professionnels

- Avoir l'esprit d'équipe
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de créativité, d'inventivité

Savoirs

Domaines d'expertise

- **Techniques culturales**
- **Botanique**
- **Agronomie** Transition écologique
- Electricité
- **Caractéristiques des écosystèmes** Transition écologique
- Fleurs et plantes mellifères Transition écologique
- Permaculture Transition écologique
- **Connaissance des variétés de plantes résistantes** Transition écologique

Techniques professionnelles

- Techniques de maçonnerie paysagère
- Gestion des déchets verts Transition écologique
- Méthodes de conservation de la biodiversité Transition écologique

Normes et procédés

- **Lecture de plans et de schémas**
- Réglementation phytosanitaire
- Planification de projets paysagers
- Gestion des ressources en eau Transition écologique

Produits, outils et matières

- **Caractéristiques des plantes et végétaux** Transition écologique
- Utilisation d'engins de tonte (autotractés et autoportés)
- Outillage mécanique
- Utilisation d'outils de taille
- Utilisation de paillis organiques Transition écologique

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- Au domicile d'un particulier
- En extérieur
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives
- Port et manipulation de charges lourdes ou encombrantes
- Station debout prolongée
- Sur chantier

Horaires et durée du travail

- Travail en journée
- Travail le samedi

Publics spécifiques

- Clientèle d'entreprises
- Clientèle d'organismes publics
- Particuliers

Statut d'emploi

- Salarié secteur privé (CDI, CDD)
- Salarié secteur public

Secteurs d'activité

- Agriculture et élevage
- Maintenance, entretien et nettoyage
- Service public, défense et sécurité
- Sport, animation et loisir

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail